



## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU SEANCE VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2015 à 19H30 convocation du 04 septembre 2015

*Le conseil municipal de la commune de Saint-Chinian s'est réuni vendredi 11 septembre 2015, à 19 heures trente, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bruno ENJALBERT, maire*

**Présents** : M ENJALBERT Bruno, M TAILHADES Pierre (pouvoir M ENJALBERT Bruno), MME FAIVRE Marylène, M HANRIOT Patrice, MME DJOUADI Nassima (pouvoir Mme FAIVRE Marylène) M DUPRE Lucien, MMES Anne-Marie LANDES, PECH Claudette, M GAVALDA Raymond (pouvoir Mme PORTAL Joëlle), M DUVAUT Patrick, MMES PORTAL Joëlle, HENRIC Marie-Pierre, RAVOLET Sylvie, M SYLVESTRE Lucien, MMES MAURY Sylvie (pouvoir M SYLVESTRE Lucien), COMBES Catherine, M SISQUES Robert, MME CALMEL Corinne

Absents : M LAUNEY Jean-François,

**Secrétaire** : Mme LANDES Anne Marie

La lecture du compte rendu de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2015 par Mme RAVOLET Sylvie, secrétaire, n'appelle pas d'observations.

M le maire informe l'assemblée que l'approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif est reportée à la prochaine séance. Le rapport pour lequel est missionné le cabinet ENTECH, ne nous étant pas parvenu à ce jour.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la première modification proposée du budget primitif 2015 justifiée par des ajustements de crédits sans augmentation du budget primitif : participation de la commune au syndicat intercommunal Paragrêle Murvieltois et Saint Chinianais, financement de l'intervention de l'école de musique intercommunale dans le cadre des activités périscolaires, participation exceptionnelle pour l'organisation d'un voyage scolaire par le collège de Cazouls-les-Béziers auquel participe une enfant domiciliée à Saint-Chinian, et des ajustements de crédits entre sections.

Approbation à l'unanimité également de la demande de prorogation auprès du Conseil départemental du délai de validité des subventions allouées pour l'aménagement du chemin rural dit chemin de la Dournie à la Rive ainsi que du chemin de Tudéry au ruisseau de Touloubre à Saint-Chinian. Monsieur Sisques fait remarquer que les travaux du chemin de Tudéry sont inutiles. Monsieur le maire lui répond que c'est une demande de subvention faite par l'ancienne municipalité.

Le conseil municipal a approuvé à 14 voix pour 4 voix contre, la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (20%), la Région (40%) et le Conseil départemental (20%) pour l'organisation d'un festival de musique pour la saison 2016 dans le cadre des activités culturelles de la Médiathèque. L'édition 2015 a réuni 812 personnes. La programmation initiale pour 2016 comprend 15 concerts de très haute qualité. Ce programme sera modifié en fonction des capacités financières de la mairie et de l'octroi des subventions. Les concerts seront donnés à entendre du 04 au 11 juillet 2016, des interprétations différentes dans les lieux emblématiques que sont la salle de l'abbatiale et l'église Notre -Dame de la Barthe. Une « carte blanche » sera consacrée à l'école de musique intercommunale. Une exposition d'arts plastiques en relation avec la musique sera ouverte au public pendant toute la durée du festival. Il est prévu d'associer les producteurs du cru AOC Saint-Chinian à la manifestation. M le maire précise que le projet sera adapté en fonction des subventions qui seront allouées et que les cachets des musiciens seront négociés entraînant une diminution du budget initial.

Enfin l'assemblée délibérante a approuvé à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association des communes forestières du département de l'Hérault.

Au chapitre du foncier, le conseil municipal a approuvé à 14 voix pour, 4 voix contre, la désaffectation matérielle à l'usage direct du public de la parcelle cadastrée section AP numéro 522 en nature de stade sportif et prononcé le déclassement formel du domaine public de la dite parcelle, considérant qu'il existe un équipement similaire sur le territoire de la commune et qu'il n'y a pas lieu dans le contexte économique actuel d'entretenir deux terrains de sports.

Suite au constat de désaffectation à l'usage du public, et le déclassement de la parcelle section AP numéro 522 en nature de stade sportif, monsieur le maire informe l'assemblée qu'il convient effectivement d'envisager de céder la dite parcelle, comme il l'a été évoqué au cours de la séance extraordinaire du conseil le 1<sup>er</sup> juillet dernier. Il informe l'assemblée qu'un compromis de vente a été signé, soumis à des conditions suspensives et réserves d'approbation par le conseil municipal.

M Sylvestre, madame Combes et M Sisques, s'étonnent que la commune n'ait pas procédé à un appel d'offres pour le choix d'un acquéreur potentiel pour le terrain de sports. Monsieur Hanriot précise que les domaines ont estimé cette parcelle à 235 000 euros pour le terrain entier avec le vestiaire. Et que la vente s'effectue à 260 000 euros ; le terrain étant imputé du vestiaire et de la parcelle contenant la citerne d'arrosage qui restent la propriété de la commune.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à mener les négociations et à signer tout document à intervenir concernant cette vente à 14 voix pour et 4 voix contre.

En application des dispositions du code de la construction et de l'habitation, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'agenda programmé pour l'accessibilité des établissements ou installations recevant du public qui ne répondent pas au 31/12/2014 aux exigences d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. L'agenda d'accessibilité programmé s'étend sur une période de 6 années pour un montant global de travaux HT de 194 215 €.

A l'unanimité le conseil municipal a approuvé la motion de soutien à l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. Les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources, les obligeant à des arbitrages financiers qui affectent les services publics et l'investissement, et pénalisent nos concitoyens déjà fragilisés par la crise économique et sociale.

Dans le cadre des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et conformément à la délibération du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2015 : M le maire informe le conseil d'une concession de terrain dans le cimetière communal n°723, et de la signature d'une convention d'occupation précaire pour la location d'un appartement communal au n°5 avenue de St Pons.

Au chapitre des questions diverses, monsieur le maire propose un tour de table.

Sur la question posée par M Sylvestre au sujet de la croix de la Barbacane récemment vandalisée, M le maire explique qu'une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie. Une enquête est en cours. Le devis établi par un spécialiste de la restauration s'élève à 14 500 €. Selon l'expert la croix brisée en plusieurs morceaux est très endommagée.

Madame Combes remarque et s'étonne de l'absence répétée au conseil municipal de madame Djouadi. Elle dit que sur 13 conseils, madame Djouadi adjointe a été présente seulement 4 fois. M le maire explique que ce jour madame Djouadi est excusée pour des raisons médicales. Malgré ses obligations professionnelles, madame Djouadi reste concernée par les affaires communales, elle travaille et fait avancer très rapidement les dossiers qui lui sont confiés.

Madame Combes relaie une demande des parents d'élèves pour la surveillance par la municipalité des enfants inscrits au transport scolaire. M le maire rectifie : la demande émane d'un parent d'élève, et seulement un, qui appartenait à la liste concurrente pour les élections municipales. Il précise que la question a été réglée, en expliquant que c'est de la responsabilité du syndicat de transport scolaire, que jamais la municipalité n'est intervenue

sur ce temps de sortie, néanmoins, conscients des difficultés que peuvent rencontrer les très jeunes enfants, les différents intervenants travaillent de concert afin d'éviter tout incident.

Sur la question de savoir quel est le coût de la manifestation organisée à l'occasion de la venue des Brescouudos dimanche 30 août dans la commune, M le maire annonce 1 800 €. La difficulté d'apprécier le nombre de participants au repas est à l'origine du coût élevé de cette manifestation.

A titre de comparaison, il tient à préciser, que la lecture théâtralisée de lettres de poilus qui aura lieu le 10 novembre 2015 à l'abbatiale coûte 5 000 € pour une fréquentation estimée à 150 personnes. Les concerts organisés en juillet 2016 dans le cadre du festival de musique sont estimés à 2 800 €.

Concernant la vente du terrain de football, madame Combes remarque qu'actuellement il n'y a pas d'équipe de football à Saint-Chinian mais il y en aura peut-être une nouvelle dans l'avenir. Il est regrettable de ne plus avoir de terrain pour satisfaire les amateurs de football. M Dupré précise que l'entretien de deux terrains de sports coûte très cher à la collectivité, qui s'est engagée auprès de la communauté de communes, qui depuis le début de l'année a pris en charge l'entretien des stades, à n'en maintenir qu'un seul en service de façon à en réduire le coût et diminuer d'autant la retenue opérée par la communauté sur ses dotations. La retenue pour la commune de Saint-Chinian était de l'ordre de 17 000 euros pour deux stades. Elle est passée à 11 000 euros pour un stade. Pour exemple la commune de Cessenon a une retenue de l'ordre de 1 700 euros pour un seul stade.

M Duvaut dresse le bilan de l'exposition de peinture par M Carrière qui s'est tenue cet été dans le cloître. Il remercie M Carrière qui a fait don d'une toile à la commune, elle est installée à l'accueil de la mairie. Il fait état d'un très bon retour concernant les manifestations culturelles gratuites qui ont lieu tout l'été. Il déplore quelques incidents de planning, gestion de salles ou de rendez-vous manqués, avec le directeur de l'école primaire notamment. Il regrette l'impression de manque d'enthousiasme laissée par le personnel de la médiathèque et de l'accueil de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Fait à Saint-Chinian, le 15 septembre 2015  
Bruno ENJALBERT  
Maire